

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 11 MARS 2025

18 heures 30

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

PRÉSENTS : Mesdames HERARD, BOBILLIER et COLIN ;
Messieurs VIVOT, BEDOURET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN.

EXCUSÉS : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET, CUENOT et BULIARD ;
Monsieur TOULET.

ABSENT : Monsieur BRUN-BARONNAT

PROCURATIONS : Madame CUENOT à Madame BOBILLIER.

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 9 – votants : 10

Le Président certifie :
- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 22 janvier 2025

Secrétaire de séance : Eléonore JEBRANI

Ordre du jour :

- 1 – FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire 2025
- 2 – ACTION SOCIALE – Autorisation signature convention financière relative au fichier partagé de la demande en logement social
- 3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs
- 4 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Développement Durable – Environnement – Mobilités – Projet Alimentaire Territorial Durable du Grand Pontarlier.
- 5 – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES
- 6 – INFORMATION / QUESTIONS RÉPONSES ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Au préalable, Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration de l'ouverture le 10 mars de la micro-crèche 1,2,3 Soleil. Cette ouverture se fait, dans un premier temps, avec 8 berceaux mais tendra à se développer dès septembre avec de nouveaux berceaux et le personnel complet. L'inauguration aura lieu en mai, en même temps que le Pôle Enfance de Houtaud.

Concernant les informations liées au CCAS, Madame la Vice-Présidente annonce le remplacement d'une des deux assistantes sociales partie en congé maternité, puis laisse Sophie Di GORGIO, nouvelle responsable budgétaire, se présenter.

Monsieur le Président présente ensuite les décisions prises depuis le dernier Conseil d'Administration. Celle-ci n'apportent aucun questionnement ni commentaire.

1 – FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Président rappelle les points importants du rapport alimentant le Débat d'Orientation Budgétaire. Concernant le contexte international et national, il explique que certaines mesures prises par le gouvernement ont un réel impact sur le budget du CCAS notamment sur la CNRACL qui devrait augmenter de 12% d'ici à 2028.

Concernant le contexte local, ensuite, il exprime une inquiétude liée au déficit de l'État et de sa dette, mais aussi au risque géopolitique international et l'engagement prévu vers « une économie de guerre ». À la vue de ces problématiques, les collectivités locales seront, de toute façon, mises à contribution. Toujours pour le contexte local, Monsieur le Président rappelle que la Ville de Pontarlier se trouve sur une zone dynamique liée à la frontière toute proche mais qu'à contrario, elle a également une population dense avec des besoins sociaux qui augmentent. Monsieur le Président rappelle également que les collectivités, à l'inverse de l'État, ne peuvent pas présenter un budget en déficit.

Toutefois, Monsieur le Président rassure en soulignant que malgré ces annonces, le CCAS continuera à mener à bien la mission qui lui est dédiée en accompagnant les usagers tout au long de la vie.

Monsieur le Président annonce qu'à priori le résultat de clôture sera à hauteur de 416 710,20 euros. Lors de l'analyse des charges, on remarque la répartition des dépenses réelles de fonctionnement qui sont pour 83% des charges de personnel. Concernant les charges à caractère général, Monsieur le Président rappelle l'augmentation obligatoire des assurances.

Sur l'analyse des recettes, Monsieur le Président rappelle les deux principaux financeurs qui sont les subventions de la Ville de Pontarlier et la Caf.

Monsieur le Président revient sur la mesure du volume des dépenses réelles par service en précisant que si le Pôle Petite Enfance est le plus élevé, c'est en raison de la masse salariale conséquente et nécessaire au bon fonctionnement du Relais Petite Enfance et des différents Établissements d'Accueils du Jeune Enfant.

Monsieur le Président énonce ensuite les orientations 2025 relatives à la Petite Enfance en rappelant l'ouverture de la nouvelle Micro-crèche à Houtaud mais aussi le transfert de la crèche des P'tits Loups dans l'école maternelle Vanolles prévu dans les deux prochaines années. Afin d'alléger la facture liée à ce déménagement et à la réhabilitation de l'école, le CCAS vendra le local occupé actuellement par la crèche.

Concernant les orientations relatives au Pôle Action Sociale, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la décision de prise en charge à compter de 2025 des frais d'obsèques des personnes indigents par le CCAS, cette charge étant supportée jusqu'alors par le budget de la Ville de Pontarlier.

En conclusion, Monsieur le Président confirme la poursuite de l'action du CCAS tant sur le plan social que dans la petite enfance avec une gestion rigoureuse de ses dépenses et de son développement durable.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

2 – ACTION SOCIALE - Autorisation signature convention financière relative au fichier partagé de la demande en logement social

Monsieur Le Président présente la convention en partenariat avec AREHA Est relative au fichier partagé de la demande en logement social à hauteur de 2 500 € / an et conclue pour 3 ans.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les termes de cette convention et autorise Madame la Vice-Présidente du CCAS ou son représentant à signer la présente convention ;
- autorise le versement de la subvention à AREHA Est à hauteur de 2 500 €/an pendant toute la durée de la convention ;
- autorise Madame la Vice-Présidente du CCAS ou son représentant à effectuer toutes démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

3 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Président récapitule les modifications du tableau des effectifs concentrés sur les EAJE, la conclusion de deux contrats d'apprentissage et les avancements de grades / promotions internes pour les personnels.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, acceptent la modification du tableau des effectifs telle que présentée.

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Charte d'engagement des partenaires

Monsieur le Président énonce ensuite la Charte d'engagement des partenaires pour le Projet Alimentaire Territorial qui est une action intercommunale visant à mettre en œuvre une stratégie alimentaire cohérente.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la « Charte d'engagement des partenaires du P.A.T du Grand Pontarlier » et les engagements réciproques qui y sont formulés et autorisent Madame la Vice-Présidente à signer la charte, engageant le CCAS comme partenaire du P.A.T du Grand Pontarlier.

7 – INFORMATION / QUESTIONS RÉPONSES ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à se prononcer sur le compte-rendu de la dernière séance. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Enfin, Monsieur le Président remercie les membre administrateurs de leur présence et leur donne rendez-vous lors du prochain Conseil d'administration du 8 avril dédié au budget 2025.

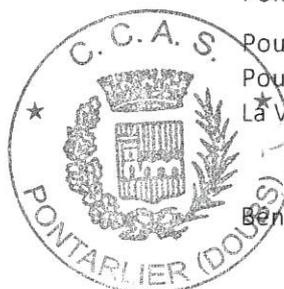
La séance est levée à 19h37.

Secrétaire de séance



Eléonore JEBRANI

Pontarlier le 28 mars 2025



Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,


Bénédicte HERARD

